

### COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-sept décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire et sous sa présidence, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2014
- Communications
- Compte rendu des décisions prises par le Maire, conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :
  - a) Décision n° 2014-24 : Convention avec l'artiste ISIAK dans le cadre de l'action culturelle « 1 mois / 1 artiste »
  - b) Décision n° 2014-26 : Convention de mise à disposition de la Ferme du Paradis entre la commune de Meulan-en-Yvelines et Seine&Vexin Communauté d'agglomération
  - c) Décision n° 2014-27 : Convention d'utilisation partagée des locaux et équipements scolaires
  - d) Décision n° 2014-29 : Contrat Ligne de Trésorerie
  - Délibérations :
- 1. Autorisation de Programme (AP)/ Crédit de Paiement (CP) : Réhabilitation de l'école Curie, de ses abords et du restaurant scolaire des Annonciades
- 2. Décision modificative n°1 : Budget communal
- 3. Autorisation de dépenses d'investissement Budget communal Exercice 2015
- 4. Autorisation de dépenses d'investissement Budget Assainissement Exercice 2015
- 5. Centre Communal d'Action Sociale: Avance sur subvention Exercice 2015
- 6. Caisse des Écoles: Avance sur subvention Exercice 2015
- 7. Fixation des tarifs de la saison culturelle janvier à juin 2015
- 8. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative au réaménagement d'une école maternelle et d'un centre d'accueil périscolaire et de loisirs avec la Communauté d'agglomération Seine «Vexin Avenant n°1
- 9. Signature de la convention de mise à disposition de trois agents de la communauté d'agglomération Seine & Vexin auprès de la Ville de Meulan-en-Yvelines
- 10. Service public de distribution d'eau potable : Caducité du contrat de concession du service public de distribution d'eau potable liant la Ville de Meulan-en-Yvelines à la Société Française de Distribution d'Eau (SFDE) et avenant de prolongation
- 11. Recrutement d'un collaborateur de cabinet
- 12. Adhésion au contrat groupe statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) lle de France.
  - Questions orales (sous réserve de dépôt)

#### Pour les délibérations n° 12 311 à n° 12 320 :

État de présence des 29 Conseillers municipaux (P = présent(e) / A = absent(e) / E = excusé(e) pouvoir à)

Préfixe	Prénom NOM	Р	Α	Е	Pouvoirs à	Commentaires
Mme	Cécile ZAMMIT-POPESCU	Х				
M.	Ergin MEMISOGLU	Х				
Mme	Véronique KERSTEN	Х				
M.	Arnaud DUPUIS	Х				
Mme	Stéphanie PRIGENT	Х				
M.	Christophe DEMESSINE	Х				
Mme	Martine PONCET	Х				
M.	Jean-Pierre COUFFIN	Х				
Mme	Marie-Odile BILLET	Х				
М.	Jean-Claude BROSSARD	Х				
Mme	Florence QUILLET	Х				
M.	Axel ROMERA			Х	Ergin MEMISOGLU	
Mme	Simone BARBIER	X				
М.	Jean-Marc NEAU	Х				
Mme	Lysiane DA SILVA	X				
М.	Jordan FOSSE			X	Simone BARBIER	
Mme	Dominique MESLET	Х				Secrétaire de séance
М.	Bruno DESESQUELLE	Х				
Mme	Karima HAFID			Х	Jean-Claude BROSSARD	
M.	Max ROBERT	X				
Mme	Catherine DESCOUT	X				
М.	Brahim MEKERRI			Х	Maire-Odile BILLET	
Mme	Cirila JOND-NÉCAND	X				
M.	Jean-François CADOT	X				
M.	Jean-Claude KERHERVÉ	Х				
Mme	Catherine BAUDUIN	Х				
M.	Patrice DUC	Х				
M.	Daniel LATTANZIO	X				
M.	Emmanuel NORBERT-COUADE	Х				

Conseillers municipaux : 29 (quorum = 15)

présents : 25

votants : 29

Madame ZAMMIT-POPESCU procède à l'appel des Conseillers municipaux, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Madame Dominique MESLET est désignée secrétaire de séance.

. . . . .

Le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2014 est adopté par 29 voix pour.

\_\_\_\_\_

## COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- a) Décision n° 2014-24 : Convention avec l'artiste ISIAK dans le cadre de l'action culturelle « 1 mois / 1 artiste »
- b) Décision n° 2014-26 : Convention de mise à disposition de la Ferme du Paradis entre la commune de Meulan-en-Yvelines et Seine&Vexin Communauté d'agglomération
- c) Décision n° 2014-27 : Convention d'utilisation partagée des locaux et équipements scolaires
- d) Décision n° 2014-29 : Contrat Ligne de Trésorerie

### **DÉLIBÉRATIONS:**

## N°12 311 : Autorisation de Programme (AP)/ Crédit de Paiement (CP) : Réhabilitation de l'école Curie, de ses abords et du restaurant scolaire des Annonciades

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour :

• **DECIDE** d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2014	CP 2015
	Réhabilitation de l'école Curie, de ses			
AP-2014-1	abords et du restaurant scolaire des	1 903 581,74€	0€	1 903 581,74€
	Annonciades			

• **AUTORISE** le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2015, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2015 indiqués dans le tableau ci-dessus.

### N°12 312 : Décision modificative n°1 : Budget communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 6 voix contre (Cirila JOND-NÉCAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVÉ, Catherine BAUDUIN, Patrice DUC, Daniel LATTANZIO) :

• ADOPTE la décision modificative n°1 – budget communal comme suit :

7324 Total cha	01 01 apitre 73	Dotation de solidarité : lle-de-France Impôts et taxes	171 000,00 € 133 814,00 €
-	01	Dotation de solidarité : lle-de-France	
	-		
73111	0.1	Contributions directes	-37 186,00 €
Section o	de fonctio	nnement: Recettes	
Total dép	oenses de	fonctionnement	133 814,00 €
roral cho	apitre 023	Virement à la section d'investissement	-100 216,03 €
023	01	Virement à la section d'investissement	-100 216,03 €
	·	Atténuations de produits	22 718,00 €
		intercommunales et communales (FPIC)	
73925	01	Fonds de péréquation des ressources	16 370,00 €
73921	020	Attributions de compensation	6 348,00 €
Total cha	apitre 012	Charges de personnel et assimilés	97 566,45 €
6453		Cotisations aux caisses de retraite	20 000,00 €
6218	020	Autres (personnel extérieur)	10 000,00 €
6451	020	Cotisations à l'URSSAF	2 300,00 €
64138	020	Autres indemnités	2 000,00 €
64131	020	Rémunération	20 000,00 €
6451	520	Cotisations à l'URSSAF	3 500,00 €
64138	520	Autres indemnités	2 766,45 €
64131		Rémunération	11 000,00 €
6455	020	Cotisations pour assurance du personnel	26 000,00 €
Total cha	apitre 011		113 745,58 €
6226	020	Honoraires	13 745,58 €
61523	020	Entretien de voies et réseaux	50 000,00 €
60612	020	Energie-électricité	50 000,00 €
	de fonctio	nnement: Dépenses  Energie-électricité	

Section	Section d'investissement: Dépenses					
202	020	Frais liés au document d'urbanisme et				

Total chapitre 20 Immobilisations incorporelles Immobilisations, agencements, aménagements 2135 023 Installations, agencements, aménagements 2135 211 Installations, agencements, aménagements 2135 412 Installations, agencements, aménagements 2135 412 Installations, agencements, aménagements 2135 414 Installations, agencements, aménagements 2135 422 Installations, agencements, aménagements 2135 422 Installations, agencements, aménagements 2151 020 Réseaux de voirie 12151 812 Réseaux de voirie 2151 822 Réseaux de voirie 2151 824 Réseaux de voirie 321533 816 Réseaux câblés 321534 814 Réseaux d'électrification 66	15 681,93 € 10 000,00 € -5 681,93 € -5 681,93 € -7 681,93 € -7 850,00 € -7 850,00 € -7 850,00 € -7 850,00 € -7 850,00 € -7 850,00 € -7 850,00 € -7 850,00 € -7 850,00 € -7 850,00 € -7 850,00 € -7 850,00 € -7 850,00 € -7 850,00 € -7 850,00 € -7 850,00 € -7 850,00 € -7 850,00 € -7 850,00 €
Total chapitre 20 Immobilisations incorporelles -20 Installations, agencements, aménagements -5 2135 023 Installations, agencements, aménagements -1 2135 211 Installations, agencements, aménagements -1 2135 412 Installations, agencements, aménagements -1 2135 414 Installations, agencements, aménagements -1 2135 422 Installations, agencements, aménagements 2135 422 Installations, agencements, aménagements 2151 020 Réseaux de voirie 1 2151 812 Réseaux de voirie -2 2151 822 Réseaux de voirie -4 2151 824 Réseaux de voirie -4 21533 816 Réseaux câblés -8 21534 814 Réseaux d'électrification -6	-5 681,93 €  -5 681,93 €  -6 9 042,63 €  -2 850,00 €  -2 589,81 €  12 102,80 €  -2 197,20 €  257,00 €  10 000,00 €  28 000,00 €  30 000,00 €  34 938,49 €  39 000,00 €
2135 020 Installations, agencements, aménagements 2135 023 Installations, agencements, aménagements 2135 211 Installations, agencements, aménagements 2135 412 Installations, agencements, aménagements 2135 414 Installations, agencements, aménagements 2135 414 Installations, agencements, aménagements 2135 422 Installations, agencements, aménagements 2136 422 Installations, agencements, aménagements 2151 020 Réseaux de voirie 2151 812 Réseaux de voirie 2151 822 Réseaux de voirie 2151 824 Réseaux de voirie 2153 816 Réseaux de voirie 21533 816 Réseaux câblés 21534 814 Réseaux d'électrification -6	59 042,63 € -2 850,00 € -2 589,81 € 12 102,80 € -2 197,20 € 257,00 € 10 000,00 € 18 000,00 € 30 000,00 € 34 938,49 € 59 000,00 €
2135 023 Installations, agencements, aménagements 2135 211 Installations, agencements, aménagements 2135 412 Installations, agencements, aménagements 2135 414 Installations, agencements, aménagements 2135 422 Installations, agencements, aménagements 2135 422 Installations, agencements, aménagements 2151 020 Réseaux de voirie 2151 812 Réseaux de voirie 2151 822 Réseaux de voirie 2151 824 Réseaux de voirie 2153 816 Réseaux câblés 21534 814 Réseaux d'électrification -6	-2 850,00 € -2 589,81 € -2 102,80 € -2 197,20 € 257,00 € 10 000,00 € 28 000,00 € 34 000,00 € 34 938,49 € 39 000,00 €
2135 023 Installations, agencements, aménagements 2135 211 Installations, agencements, aménagements 2135 412 Installations, agencements, aménagements 2135 414 Installations, agencements, aménagements 2135 422 Installations, agencements, aménagements 2135 422 Installations, agencements, aménagements 2151 020 Réseaux de voirie 2151 812 Réseaux de voirie 2151 822 Réseaux de voirie 2151 824 Réseaux de voirie 2153 816 Réseaux câblés 21534 814 Réseaux d'électrification -6	-2 850,00 € -2 589,81 € -2 102,80 € -2 197,20 € 257,00 € 10 000,00 € 28 000,00 € 34 000,00 € 34 938,49 € 39 000,00 €
2135 211 Installations, agencements, aménagements 2135 412 Installations, agencements, aménagements 2135 414 Installations, agencements, aménagements 2135 422 Installations, agencements, aménagements 2136 422 Installations, agencements, aménagements 2151 020 Réseaux de voirie 2151 812 Réseaux de voirie 2151 822 Réseaux de voirie 2151 824 Réseaux de voirie 2153 816 Réseaux câblés 21534 814 Réseaux d'électrification -6	-2 589,81 € 12 102,80 € -2 197,20 € 257,00 € 10 000,00 € 28 000,00 € 30 000,00 € 34 938,49 € 39 000,00 €
2135 412 Installations, agencements, aménagements 2135 414 Installations, agencements, aménagements 2135 422 Installations, agencements, aménagements 2151 020 Réseaux de voirie 2151 812 Réseaux de voirie 2151 822 Réseaux de voirie 2151 824 Réseaux de voirie 2151 824 Réseaux de voirie 21533 816 Réseaux câblés 21534 814 Réseaux d'électrification -6	12 102,80 € -2 197,20 € 257,00 € 10 000,00 € 28 000,00 € 48 000,00 € 30 000,00 € 34 938,49 € 39 000,00 €
2135 414 Installations, agencements, aménagements 2135 422 Installations, agencements, aménagements 2151 020 Réseaux de voirie 1 2151 812 Réseaux de voirie -2 2151 822 Réseaux de voirie -4 2151 824 Réseaux de voirie -3 21533 816 Réseaux câblés -8 21534 814 Réseaux d'électrification -6	-2 197,20 € 257,00 € 10 000,00 € 28 000,00 € 48 000,00 € 30 000,00 € 34 938,49 € 39 000,00 €
2135       422       Installations, agencements, aménagements         2151       020       Réseaux de voirie       1         2151       812       Réseaux de voirie       -2         2151       822       Réseaux de voirie       -4         2151       824       Réseaux de voirie       -3         21533       816       Réseaux câblés       -8         21534       814       Réseaux d'électrification       -6	257,00 € 10 000,00 € 28 000,00 € 48 000,00 € 30 000,00 € 34 938,49 € 39 000,00 €
2151       020       Réseaux de voirie       1         2151       812       Réseaux de voirie       -2         2151       822       Réseaux de voirie       -4         2151       824       Réseaux de voirie       -3         21533       816       Réseaux câblés       -8         21534       814       Réseaux d'électrification       -6	10 000,00 € 28 000,00 € 48 000,00 € 30 000,00 € 34 938,49 € 39 000,00 €
2151       812       Réseaux de voirie       -2         2151       822       Réseaux de voirie       -4         2151       824       Réseaux de voirie       -3         21533       816       Réseaux câblés       -8         21534       814       Réseaux d'électrification       -6	28 000,00 € 48 000,00 € 30 000,00 € 34 938,49 € 39 000,00 €
2151       822       Réseaux de voirie       -4         2151       824       Réseaux de voirie       -3         21533       816       Réseaux câblés       -8         21534       814       Réseaux d'électrification       -6	48 000,00 € 80 000,00 € 84 938,49 € 89 000,00 €
2151 824 Réseaux de voirie -3 21533 816 Réseaux câblés -8 21534 814 Réseaux d'électrification -6	30 000,00 € 34 938,49 € 39 000,00 €
21533 816 Réseaux câblés -8 21534 814 Réseaux d'électrification -6	34 938,49 € 59 000,00 € 20 000,00 €
21534 814 Réseaux d'électrification -6	89 000,00 € 20 000,00 €
	20 000,00 €
2182 821 Matériel de transport	
2102 021 Material de Hatisport -12	
2183 212 Matériel informatique -2	20 000,00 €
2184 20 Mobilier	5 000,00 €
2184 020 Mobilier -1	4 976,58 €
2184 33 Mobilier	4 291,02 €
	-1 500,00 €
·	-7 113,56 €
·	-1 300,00 €
· ·	-1 296,73 €
	-4 044,00 €
Total chapitre Immobilisation corporelles - 48	39 403,78 €
21 Introduisation corporates	// <del>4</del> 00,/0 C
2313 020 Constructions 4	40 000,00 €
2313 211 Constructions - 61	0 000,000 €
2313 33 Constructions -1	19 181,06 €
2313 412 Constructions -1 70	)3 464,44 €
Total chapitre Immobilisations on cours	
23 Immobilisations en cours -2 29	92 645,50 €
Total dépenses d'investissement - 2 787	7 731,21 €
Section d'investissement: Recettes	
	40.000.00.5
024 01 Produits des cessions d'immobilisations -1 44  Total chapitre	43 000,00 €
·	43 000,00 €
	11 598,00 €
	12 402,00 €
Total chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves -2	24 000,00 €
1321 112 Etat et établissements nationaux -2	21 000,00 €
	28 000,00 €
1322 020 Région	-9 900,00 €

1322	412	Région	-160 000,00 €
1323	020	Département	-52 000,00 €
1323	211	Département	-167 474,00 €
1323	212	Département	-3 000,00 €
1323	412	Département	-315 000,00 €
1341	211	Dotation d'équipement des territoires ruraux	-80 000,00 €
1348	412	Autres	-30 000,00 €
1385	211	Groupements de collectivités	-169 171,31 €
Total cho	pitre 13	Subventions d'investissement reçues	-1 035 545,31 €
1641	01	Emprunts en euros	-200 000,00 €
Total chapitre 16		Emprunts et cautionnement	-200 000,00 €
21312	211	Bâtiments scolaires	15 030,13 €
Total cho	pitre 21	Immobilisation corporelles	15 030,13 €
021	01	Virement de la section de fonctionnement	-100 216,03 €
Total cho	pitre	Virement de la section de fonctionnement	-100 216,03 €
Total ve s	alla alla	vestissement	2 707 721 216
iotal rec	-2 787 731,21€		

### N°12 313 : Autorisation de dépenses d'investissement – Budget communal – Exercice 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour :

DÉCIDE les autorisations de crédits listées ci-dessous :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles 3.579 ∈ Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 127.628 ∈ Chapitre 23 : Immobilisations en cours 56.838 ∈

• **DIT** que ces autorisations de crédits seront inscrites au budget primitif 2015 lors de son adoption.

#### N°12 314 : Autorisation de dépenses d'investissement – Budget Assainissement – Exercice 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour :

• **DÉCIDE** les autorisations de crédits listées ci-dessous :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles 4 000 € Chapitre 23 : Immobilisations en cours 41 564 €

• **DIT** que ces autorisations de crédits seront inscrites au budget primitif 2015 lors de son adoption.

#### N°12 315 : Centre Communal d'Action Sociale : Avance sur subvention - Exercice 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour :

- **DÉCIDE** d'attribuer une avance sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 25 000 €
- **DIT** que le crédit nécessaire sera inscrit au compte 657362, chapitre 65 du budget 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour et 2 abstentions (Catherine BAUDUIN, Daniel LATTANZIO) :

- DÉCIDE d'attribuer une avance sur subvention à la Caisse des École d'un montant de 20 000 €
- **DIT** que le crédit nécessaire sera inscrit au compte 657361, chapitre 65 du budget 2015.

#### N°12 317 : Fixation des tarifs de la saison culturelle - janvier à juin 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 5 abstentions (Cirila JOND-NÉCAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVÉ, Catherine BAUDUIN, Daniel LATTANZIO):

• ADOPTE les tarifs relatifs à la saison culturelle de janvier à juin 2015.

# N°12 318 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative au réaménagement d'une école maternelle et d'un centre d'accueil périscolaire et de loisirs avec la Communauté d'agglomération Seine&Vexin - Avenant n°1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE):

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relatif au réaménagement d'une école maternelle et d'un centre périscolaire
- **DONNE** mandat au Maire, ou à son représentant, pour prendre tous les contacts et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

# N°12 319 : Signature de la convention de mise à disposition de trois agents de la communauté d'agglomération Seine & Vexin auprès de la Ville de Meulan-en-Yvelines

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour et 1 abstention (Emmanuel NORBERT-COUADE):

- AUTORISE le Maire, ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de trois agents de la communauté d'agglomération Seine & Vexin auprès de la Ville de Meulanen-Yvelines
- **DONNE** mandat au Maire, ou à son représentant, pour prendre tous les contacts et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

# N°12 320 : Service public de distribution d'eau potable : Caducité du contrat de concession du service public de distribution d'eau potable liant la Ville de Meulan-en-Yvelines à la Société Française de Distribution d'Eau (SFDE) et avenant de prolongation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour :

- **DÉCIDE** de constater la caducité du contrat de concession du service public de distribution d'eau potable liant la commune de Meulan-en-Yvelines à la Société française de distribution d'eau entré en vigueur le 1 er janvier 1980, après le 2 février 2015,
- **DÉCIDE** d'approuver le projet d'avenant n°8 de prolongation du contrat de concession du service public de distribution d'eau potable liant la commune de Meulan-en-Yvelines à la Société française de distribution d'eau entré en vigueur le 1 er janvier 1980, jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau contrat, et au plus tard jusqu'au 30 juin 2015,
- **DÉCIDE** d'autoriser le Maire de la commune de Meulan-en-Yvelines à signer le présent avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite décision.

Cirila JOND-NÉCAND, Jean-François CADOT, Jean-Claude KERHERVÉ, Catherine BAUDUIN, Patrice DUC et Daniel LATTANZIO quittent la séance à 21h55 et <u>ne prennent pas part au vote des délibérations n° 12 321 et n° 12 322</u>

#### N°12 321: Recrutement d'un collaborateur de cabinet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 1 abstention (Emmanuel NOBERT-COUADE):

• **AUTORISE** le Maire à recruter un collaborateur de cabinet dans les conditions fixées par la loi du 26 janvier 1984 précitée et par son décret d'application n°87-1004 du 16

décembre 1987,

- **DIT** que la rémunération de base du collaborateur de Cabinet sera fixée par Madame le Maire dans la limite de 90% du traitement correspondant à l'indice terminal :
- de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé occupé par un fonctionnaire ou,
- du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité.
- **DIT** que le régime indemnitaire du collaborateur de cabinet sera fixé par Madame le Maire dans la limite de 90% du montant maximum du régime indemnitaire de l'emploi fonctionnel le plus élevé de la collectivité.
- **DIT** que le montant des crédits nécessaires à sa rémunération et aux charges sociales sera inscrit aux budgets des exercices correspondant à la durée du mandat du Maire (chapitre 012).

# N°12 322 : Adhésion au contrat groupe statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne (CIG) lle de France.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour :

- APPROUVE les taux et prestations négociés pour la commune de MEULAN-EN-YVELINES par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat groupe d'assurance statutaire,
- **AUTORISE** l'adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au contrat d'assurance groupe et ce jusqu'au 31 décembre 2018 :

→ pour les agents CNRACL pour les risques suivants :

DESIGNATION DES RISQUES	FRANCHISE	TAUX DE PRIME
Décès	Sans franchise	0,18%
Accidents de Service et maladies professionnelles	15 jours fixes	2,68%
Longue maladie et maladie longue durée, invalidité, disponibilité	10% des indemnités journalières	5,49%
Maternité/Adoption (y compris congés pathologiques)	10% des indemnités journalières	1,20%
Maladie ordinaire	10 jours/10% des indemnités journalières	2,07%
TAUX GLOBAL	11,62%	

• AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe.

-----

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00